CAMPUS À 2 PAS

Avec la Région, facilitez l'accès à une offre d'enseignement supérieur sur votre territoire.

© Getty image - skynesher

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

UN CAMPUS À 2 PAS, C'EST QUOI ?

Un **espace connecté** permettant de suivre une **formation à distance** au sein d'un **collectif à taille humaine**.
Les formations en ligne proposées correspondent à celles dispensées par les établissements d'enseignement supérieur du territoire national (BTS, licences,...).
Un tuteur est dédié à l'**accompagnement méthodologique et personnel** de chaque étudiant.

UN CAMPUS À 2 PAS, POUR QUI ?

Tout **lycéen ou étudiant** de votre territoire désireux de commencer ou poursuivre des études supérieures à distance (pour des raisons financières, familiales, de santé, etc.).

POURQUOI ?

Ouvrir le champ des possibles en offrant la possibilité d'**accéder à une formation qui n'est pas dispensée sur son territoire**.

QUI PORTE LE PROJET ?

La collectivité territoriale ou le regroupement de collectivités souhaitant mettre en place un Campus À 2 PAS sur son territoire.

QUE PROPOSE LA RÉGION ?

La Région vous accompagne dans **le montage et le financement de votre projet** de Campus À 2 PAS (dépenses d'investissement liées à l'aménagement et l'équipement, notamment numérique).

www.paysdelaloire.fr/campusa2pas

CONTACT
Service Campus et expériences étudiantes
desr@paysdelaloire.fr

RÉGION PAYS DE LA LOIRE